

Séance du 29 juin 2026

OBJET : MARCHES PUBLICS :Lancement d'un marché public (MAPA) relatif à la refonte du site Internet du CDG74

Date de la convocation : 19 mai 2026

Président de séance : Antoine de MENTHON

Secrétaire de séance : Claudine FAUDOT

Nombre de membres titulaires en exercice : 30

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES : 9

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG
3. Mme Véronique BOUCHIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG
4. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
5. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier
6. M. Didier EVERAERE, Maire-Adjoint de Charvonnex
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy
8. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74
9. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE DES INTERCOMMUNALITES : 2

1. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon Agglomération, Vice-Présidente du CDG
2. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 0

MEMBRE SUPPLEANT, REPRESENTANT DU COLLEGE SPECIFIQUE : 1

1. M. Etienne ANDREYS, Maire-adjoint d'Annecy, représentant de M. François ASTORG

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : 6

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny ayant donné pouvoir à Raymond PELLICIER
2. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à Antoine DE MENTHON
3. Mme Chantal VANNON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Franca VIVIAND
4. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOUCHET
5. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné pouvoir à M. Christophe BOCHATON
6. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à Mme Claudine FAUDOT

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS : 12

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne
3. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex
4. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc
5. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes
6. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy
7. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy
8. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses
9. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2
10. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse
11. M. Serge BEL, Maire de Messery
12. Mme Marie-Pierre Berthier, Maire de Nernier

PERSONNES INVITEES :

- Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74
- M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74
- Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74
- Mme Ingrid MANCINI, Secrétariat général du Centre de Gestion 74
- Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départemental, excusée

QUORUM : 30/2 = **15**

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18

2026-03-30- MARCHES PUBLICS - Lancement d'un marché public (MAPA) relatif à la refonte du site

Internet du CDG74

Vu le Code de la commande publique, notamment ses dispositions relatives aux marchés publics passés selon une procédure adaptée (MAPA) ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité de procéder à la refonte du site internet du Centre de gestion afin d'améliorer l'information des collectivités, des agents et des usagers, ainsi que l'accessibilité et les fonctionnalités du service en ligne ;

Monsieur le Président indique que le site Internet du CDG constitue le principal canal de communication institutionnelle et de mise à disposition de ressources pour les collectivités, les agents publics et les candidats à l'emploi public.

Le site comprend actuellement environ 212 pages, auxquelles s'ajoutent les actualités, les événements et les documents téléchargeables de la "Boîte à outils". Bien que la charte graphique ait été modernisée il y a environ trois ans et doit être globalement conservée, le site présente aujourd'hui des limites en matière de :

Performance UX : Ergonomie et expérience utilisateur

Conformité réglementaire : Conformité aux référentiels d'accessibilité (RGAA) et d'éco-conception (RGESN)

Sécurité : Sécurisation de l'hébergement et des données

Qualité technique : Qualité de la base de données

Le projet de refonte s'inscrit dans une démarche globale de modernisation de la relation usager, en complémentarité avec le déploiement récent d'un outil de Gestion de la Relation Collectivités (GRC) et l'utilisation d'outils de transfert sécurisé de fichiers (type BlueFiles).

Le marché sera lancé sous la forme de la procédure adaptée et alloti selon la structuration suivante :

Lot 1 : conception, développement, hébergement et maintenance du site Web

Lot 2 : audit d'accessibilité numérique RGAA et accompagnement.

Durée : phase projet de 5 à 6 mois à compter de la notification pour concevoir et mettre en ligne le site. La maintenance et l'hébergement sont programmés pour un an, reconductibles 4 fois soit 5 années maximum. Le lancement du nouveau site Internet est programmé au premier trimestre 2027.

Pour la rédaction des pièces techniques, les services communication, informatique et achats/marchés composant le comité technique se sont fait accompagner par un AMO, Natural.net. Le CDG a également

associé le CODIR, le DPO externalisé et lancé des
collectivités pour préciser le besoin. Un panel de col
ultérieurement à la démarche.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le lancement d'un marché public de services relatif à la refonte du site internet du Centre de gestion, selon une procédure adaptée (MAPA),

PRECISE que le marché sera alloué selon les besoins retenus dans le DCE notamment pour respecter les règles en matière d'accessibilité,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG tous les documents afférents à ce marché.

Fait à Annecy,
Le 29 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Le Président du Centre de Gestion de la FPT,

Claudine FAUDOT



Antoine de MENTHON



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie, 44 rue du Goléron, 74370 ANNECY, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble 38000.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application numérique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 07/07/2026
- La publication par voie électronique le :

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 12

Représentés : 6

Votants : 18